

# Règlement du marché Noel féérique du Logis

## Association Unis vers le zen

### Numéro Rna : W492007490



#### **Conditions générales de vente et règlement intérieur**

Règlement valable pour tous les marchés où vous serez inscrits. Ce document est à signer et à renvoyer avec votre dossier d'inscription.

Par ce règlement, les exposants s'engagent par leur demande d'inscription à en respecter les articles dans aucune restriction. Merci de lire et parapher chaque page du règlement.

#### **1- Organisation**

Les organisateurs de ce marché Noel féérique du Logis avec Emilie et Manuel ainsi que les bénévoles

#### **2- Admission des exposants**

Les personnes morales (société, associations, groupements) et les personnes physiques (artisans et micro entrepreneur) sont admissible aux marchés « Noel féérique du Logis » quelque soit la région et le marché choisit. Tous les corps de métiers ayant un lien avec l'artisanat, l'alimentaire, le bien-être et le développement durable sont acceptés. Les exposants seront sélectionnés par les deux organisations et en fonction des besoins.

#### **3- Inscription**

L'exposant autorisé à participer au marché « Noel féérique du Logis » doit remplir son dossier d'inscription en ligne et joindre les éléments demandés en ligne sur le site . Son dossier doit être complet sous peine de se voir refuser. La signature et la pièce d'identité du gérant de l'entreprise devra être obligatoirement présente. Elle implique également l'acceptation du présent règlement. Pour des raisons d'organisation, aucune inscription ne pourra se faire le jour même du marché.

#### **4- Annulation**

L'annulation par l'exposant de son inscription au marché peut se faire jusqu'au début du marché pour cause de Maladie , Décès et arrêt de travail ( sous justificatifs) le cas échéant les organisateurs sont autorisés à garder à titre de dédommagement la totalité des sommes versées ou facturées et à reprendre la libre disposition de la surface du stand qui avait été réservé.

#### **5- Report d'un éventuel marché**

L'exposant s'engage à accepter un éventuel report de marché dans les 6 mois après le marché reporté dans l'éventualité où par exemple pas assez d'exposants inscrits ou tout autres situations .Si l'exposant n'est pas disponible sur la date proposée un remboursement du stand se fera dans un délai d'un mois après celle-ci.

#### **6- Cession**

Il est formellement interdit aux exposants de céder ou de sous louer tout ou partie de leur stand.

#### **7- Limite de responsabilité**

S'il devenait impossible de disposer au jour et à l'heure de l'emplacement prévu pour un exposant , pour une raison non imputable aux organisations, les organisateurs sont autorisés à pratiquer un remboursement des sommes versées, déductions faites des frais qu'ils auraient engagés pour la préparation du marché.

#### **8- Emplacements**

Le changement d'emplacement d'un exposant en cas de force majeure sur le marché même après confirmation, n'entraîne pas l'exposant à pouvoir annuler son contrat ou à demander une quelconque indemnité.

L'exposant qui n'occupera pas son stand sera considéré comme démissionnaire et les organisateurs disposeront de son emplacement.

## **9- Règles commerciales**

Chaque exposant s'engage à ne présenter et vendre que les produits ou services dont il est à la fois en capacité de vendre et aussi les produits pour lesquels il a été admis à ce marché. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non respect des règles sur un produit ou service. L'exposant ne doit pas procéder à une publicité susceptible de tromper, d'induire en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

## **10- Nettoyage**

Le nettoyage de chaque stand doit être effectué par l'exposant pendant toute la période du marché. Il ne doit rien rester sur le stand au moment du départ. Il est demandé à chaque exposant de plier sa table et sa chaise en fin de marché.

## **11- Dégradations**

Toutes les dégradations causées au matériel, aux structures ou à la salle, faite par l'exposant, seront évaluées par les organisateurs et mises à la charge de l'exposant responsable.

## **12- Stands**

Les stands devront être occupés en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente. Les exposants ne doivent pas vider leur stand ou retirer leur décoration ou publicité avant la fin de la manifestation. Le racolage actif des exposants ou de leurs employés pendant le marché est strictement interdit tout comme la distribution de flyer et publicité en dehors de son stand.

## **13- Publicité**

Les organisateurs se réservent le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte du marché. L'exposant peut utiliser sa publicité, affichage, enseignes et autres uniquement à l'intérieur de son stand. La distribution ou la vente de journaux, périodiques, prospectus, brochures, billets de tombola, flyers et insignes sont interdites sauf dérogation accordée par les organisateurs. Toutes publicités sonores ou lumineuses ainsi que toute animation ou spectacle doivent être soumis à l'approbation des organisateurs.

## **14- Assurance**

Les organisateurs possèdent leur propre responsabilité civile. Chaque exposant est tenu de fournir un document en cours de validité sur sa propre assurance professionnelle ou de sa responsabilité civile le couvrant pendant toute la durée du marché.

## **15- Parking**

Les voitures devront être stationnées sur le parking ou sur les parkings de la ville si nécessaire. L'organisateur ne sera pas responsable des dégâts causés aux véhicules sur le parking et en général de tout incident qui pourrait y survenir.

## **15- Engagement de l'exposant**

En signant et paraphant le règlement intérieur, l'exposant accepte le présent règlement et toutes les dispositions qui pourraient être prise et mise en place dans l'intérêt du marché par les organisateurs. Ils se réservent le droit de signaler toute modification verbalement. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant ayant reçu au préalable une mise en demeure et ce, à la seule volonté des organisateurs.

Nom et prénom de l'exposant : .....

Lieu ..... Date .....

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé